



Les chamois verts
Club valentinois de randonnée pédestre
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence
Tél : 04 26 52 51 71

Site : www.chamois-verts.fr

Assurance R.C.P. : Groupama 161 Av Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex

Comité départemental Drôme
Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche
71 rue Latécoère 26000 Valence
Tél : 04 75 75 47 83

Site : www.drome.ffrandonnee.fr

Garantie financière: Groupama 132 rue des Fontanot 92000 Nanterre

**FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE
CONDITIONS DE VENTE**

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

Valence le :

AUX PORTES DES ECRINS

SEJOUR EN ETOILE

DÛ 30JUIN AU 04 JUILLET 2025

ANIMATRICE RESPONSABLE : NADINE REYNAUD

**PROGRAMME : randonnées de 800m 1200m de dénivelée et de 15 km à 20 km
Pic de GLEIZE aiguille de Chabrières le mont Guillaume Morgon ou autre.**

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres ; Conditions climatiques et conditions physiques des participants.

Altitude maxi : 2403m

HÉBERGEMENT :

- Hôtel club le balcon des Ecrins à REALLON (05)**
- Demi - pension
- drap et serviettes fournies

ORGANISATION :

**Prévoir pique-nique du 1^{er} jour dans le sac à dos
En cas de problème avec cet établissement, l'organisateur s'engage de proposer une offre similaire.**

DÉPLACEMENTS :

**En covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture
Itinéraire : valence Gap Charges et Reallon
Distance : 380km plus déplacement**

BUDGET DU SÉJOUR :

COÛT DU SÉJOUR : 277 € (Hors options et covoiturage)	
Ce prix comprend :	
25€	Frais d'organisation
4€	Frais de fonctionnement de l'immatriculation tourisme
248€	Hébergement (demi-pension).
Ce prix ne comprend pas :	
	Le montant du dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule vous seras transmis lors de la réunion de préparation.
	Les frais d'alimentation et de boisson
18€ / 6.35€	Assurance annulation et interruption/bagages Le règlement se fait au moment de l'inscription
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION (avec ou sans option bagages) ; le montant est calculé en fonction du coût du séjour (hors options et covoiturage). Elles ne couvrent que les frais engagés avant le départ.

La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA ou +.

Avec le paiement par carte bancaire visa+ vous pouvez profiter de l'assurance annulation liée à cette carte (voir votre conseiller bancaire)

INSCRIPTION :

Nombre de participants : Minimum 10 Maximum 15

Les inscriptions se feront du 10 01 202 au 17 01 2025 au club aux horaires de permanence ou sur le site des Chamois Verts en envoyant votre bulletin d'inscription aux C.V.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas 10...) personnes avant 17 01 2025 Le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date d'inscription, une commission de séjours statuera (Ordre chronologique d'inscription, priorité aux licenciés du club). Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.

ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :

120€	A l'inscription	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive : Frais d'organisation 25 € + acompte/réservation 91€ et IT 4€ option assurance annulation 18€ en plus.
157€	le 13juin 2025	Solde

DÉSISTEMENT : Avec l'option assurance annulation seront remboursables : (voir la notice d'information liée au contrat annulation voyage : annexe 10)

Entre l'inscription et le 13/06/2025 : 120 €

Après le 13/06/2025 : 277 €

Sans l'option assurance annulation les sommes ci-dessus ne seront pas remboursées par le club.

RÉUNION DE PRÉPARATION :

Obligatoire pour tous les participants le :16 juin 19h Au club

ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS :

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"